

# Les Infos de Base

mercredi 3 février 2010  
volume 13, numéro 5  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Lois du Québec*

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Lois du Canada*

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Règlements du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 5 du 3 février 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 11 février 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 5 du 3 février 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 4 du 30 janvier 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 février 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 4 du 27 janvier 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 3 du 23 janvier 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 21 janvier 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 3 du 3 février 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 février 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 3 du 3 février 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 février 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 23 janvier 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 23 janvier 2010.

Dans son édition de février, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 629 termes ou mots de renvoi pertinents.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur l'exercice de la profession d'opticien d'ordonnances en société*, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 1104-2009 du 21-10-09, (2009) 141 G.O. 2, 5262], a. 2 (A).

*Décret concernant une correction au texte anglais du Règlement sur l'exercice de la profession d'opticien d'ordonnances en société*, D. 46-2010 du 20-01-10, (2010) 142 G.O. 2, 639 (A).

*Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers*, [R.R.Q., c. **I-0.2**, r. 4], aa. 2, 5.01, 5.02, 22, 31, 38.1-38.3.

*Règlement modifiant le Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers*, D. 1289-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5914, 1-3, 5, 7, 8.

*Règlement sur la commercialisation du bois de la Beauce*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 63], aa. 10, 13.

*Règlement modifiant le Règlement sur la commercialisation du bois de la Beauce*, Décision 9323 du 19-01-10, (2010) 142 G.O. 2, 657, aa. 1, 2.

*Règlement sur la signature de certains documents de la Société immobilière du Québec*, [R.R.Q., c. **S-17.1**, D. 52-2010 du 20-01-10, (2010) 142 G.O. 2, 640], nouveau.

*Règlement sur la signature de certains documents de la Société immobilière du Québec*, [R.R.Q., c. S-17.1, r. 1.8], remplacé.

*Règlement sur la signature de certains documents de la Société immobilière du Québec*, D. 52-2010 du 20-01-10, (2010) 142 G.O. 2, 640, a. 21.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales*, L.C. 1991, ch. 41.

*Décret de 2010 sur les privilèges et immunités accordés relativement au Sommet du G8*, DORS/2009-336, abrogé.

*Décret no 2 de 2010 sur les privilèges et immunités accordés relativement au Sommet du G8*, DORS/2010-13 du 13-01-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 34, a. 3.

*Décret no 2 de 2010 sur les privilèges et immunités accordés relativement au Sommet du G8*, DORS/2010-13 du 13-01-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 34, nouveau.

*Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, L.C. 1999, ch. 29.

*Règlement sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, DORS/99-467, a. 10.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, DORS/2010-12 du 13-01-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 32, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.